

La nouvelle Conception énergie éolienne de la Confédération

FORUM ARPEA

Un meilleur dialogue pour une meilleure acceptation des projets d'énergie renouvelable

Aquatis Hôtel, Lausanne, 7 octobre 2016

Mattia Cattaneo, Office fédéral du développement territorial (ARE)

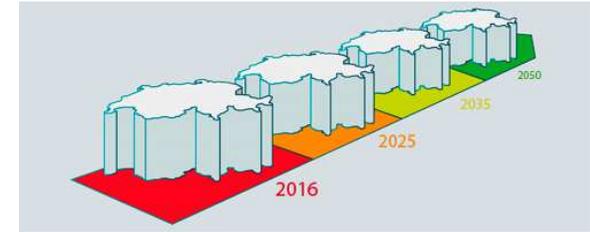


Plan de la presentation

1. Politique énergétique en Suisse
2. Cadre d'application
3. La Conception énergie éolienne
4. Rôle et positionnement de la Confédération
5. Processus de planification territoriale
6. Représentations cartographiques de la Conception



1 - Politique énergétique en Suisse La Stratégie énergétique 2050



La stratégie 2007 du CF se fonde sur quatre piliers:

- l'efficacité énergétique
- les énergies renouvelables
- le remplacement et la construction des grandes centrales électriques
- la politique énergétique extérieure

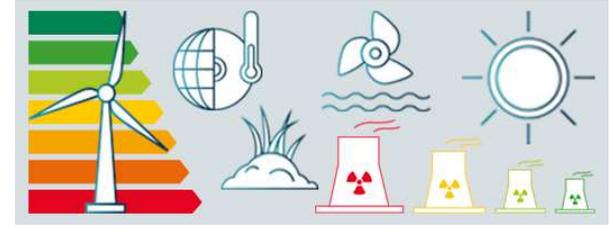
Après Fukushima:

- Les cinq centrales nucléaires existantes devront être mises hors service au terme de leur durée d'exploitation
- On mise sur de nouvelles énergies renouvelables

→ Modification nécessaire de la loi sur l'énergie (LEne)



1 - Politique énergétique en Suisse **SE2050: Energies renouvelables**



La production de courant issu des énergies renouvelables doit progresser de **22,6 TWh** jusqu'en 2050

Premier paquet de mesures:

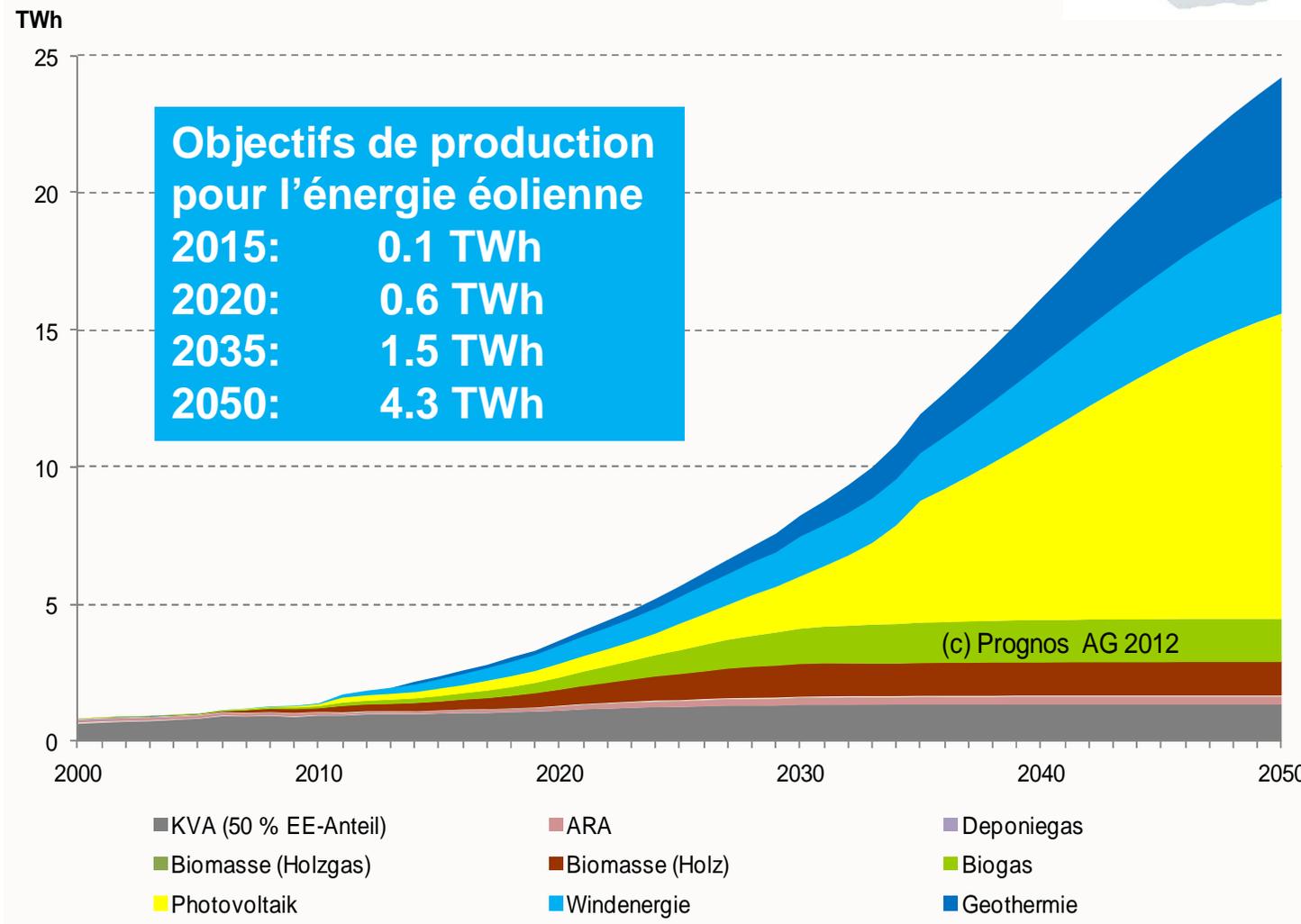
- Système de rétribution de l'injection de courant
- Contributions d'investissement
- Soutien en faveur des grandes centrales hydroélectriques existantes
- Intérêt national
- Simplification des procédures d'autorisation

→ **Modification LEné + LAT**



1 - Politique énergétique en Suisse

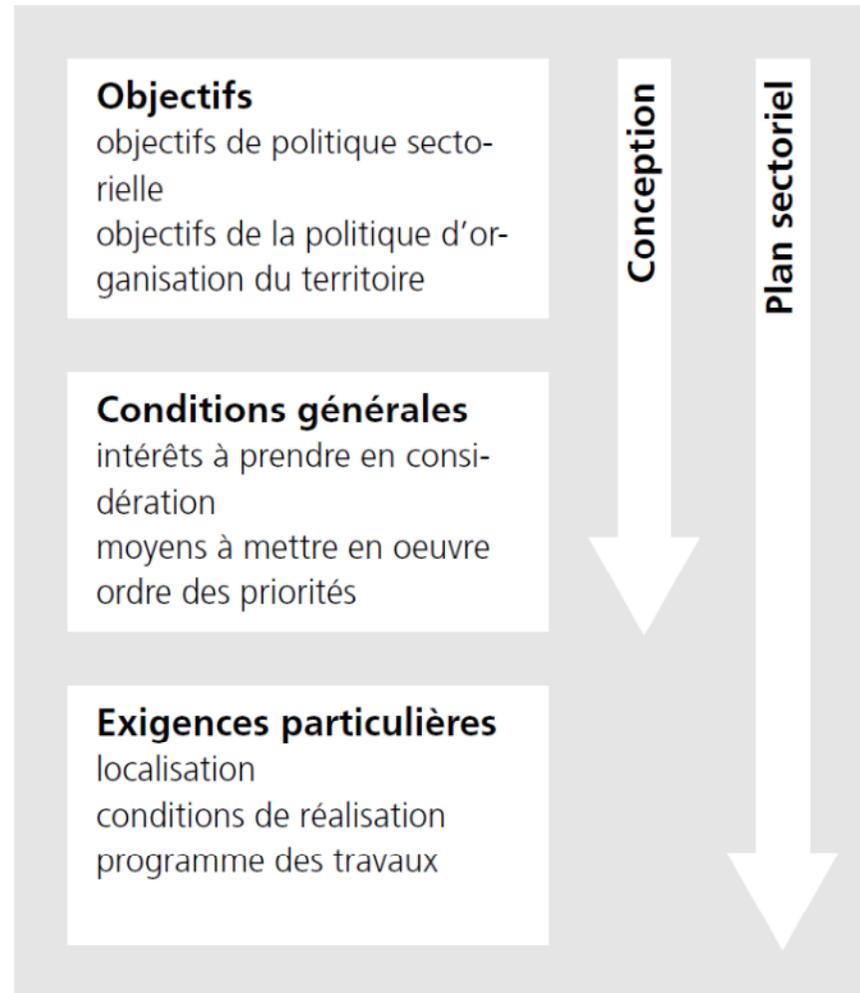
SE2050: Energie éolienne





2 - Cadre d'application

Les Conceptions et les Plans sectoriels





2 - Cadre d'application L'instrument "Conception"

Les conceptions au sens de l'article 13 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ...

- montrent comment la Confédération **coordonne ses objectifs sectoriels et ses activités** liées à l'accomplissement des tâches ayant une forte incidence sur le territoire et sur l'environnement.
- posent un **cadre contraignant pour les autorités** dans lequel doivent s'inscrire les procédures et les décisions qui en découlent.



3 - La Conception énergie éolienne

Liens avec la politique énergétique de la Confédération

Point de vue de la Confédération en ce qui concerne l'exploitation de la production d'énergie éolienne dans les cantons:

- Les objectifs de production d'électricité à partir de l'éolien d'ici à 2050 ont été fixés à **4.3 TWh/an**.
- La Confédération donne un **Cadre d'orientation pour la contribution potentielle par canton** à la production d'énergie éolienne selon les objectifs de la Confédération pour 2050.



3 - La Conception énergie éolienne

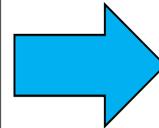
Après les Recommandations 2010...

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de l'énergie OFEN
Office fédéral de l'environnement OFEV
Office fédéral du développement territorial ARE

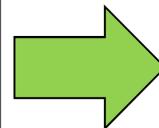
Recommandations pour la planification d'installations éoliennes

Utilisation des instruments de l'aménagement du territoire et critères de sélection des sites



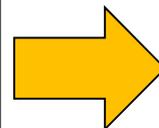
Nouveaux contenus/instruments

- Installations techniques pertinentes qui relèvent de la compétence de la Confédération
- Guichet Unique
- Evaluation technique de l'avant-projet



Précisions

- Paysage / Protection des espèces / Complémentarité avec le manuel EIE



Nouvelles formulations

- Par ex. Forêt



3 - La Conception énergie éolienne

Les points forts du nouvel instrument

Principaux buts:

- Nouveaux contenus pour mieux encadrer la planification de parcs éoliens en Suisse.
- Précision des conditions-cadres au niveau de la Confédération (en particulier pour la planification directrice).
- Soutien actif aux autorités (Cantons).

→ Aucune modification des compétences des cantons dans le cadre de la définition de sites propices.



3 - La Conception énergie éolienne

Les intérêts de la Confédération



Protection des espèces

Maintien de la fonctionnalité des radars de l'aviation

Protection contre le bruit



Maintien de la fonctionnalité des infrastructures militaires



Protection du paysage

Protection des biotopes d'importance nationale

Positionnement global de la Confédération

Exploitation de l'énergie éolienne



...

4 - Rôle et positionnement de la Confédération **Pesée des intérêts dans la Conception**

Les intérêts de la Confédération ont été catégorisés :

-  «Zones de protection sans pesée des intérêts»
-  «Zones en principe à exclure»
-  «Zones sous réserve de coordination»



4 - Rôle et positionnement de la Confédération Paysage

- Aucun positionnement définitif sur cette thématique, ni sur les zones tampons (ZT) à respecter pour les zones protégées.
- Les discussions doivent être menées au niveau du plan directeur cantonal.
- Cas particulier: Champ d'action structurel ou visuel UNESCO et ISOS.

Catégorie	Contenu
	Sites marécageux
	Objets IFP, Patrimoine mondial UNESCO, (ISOS)
	-
	Champ d'action structurel ou visuel UNESCO et ISOS, (IVS)



4 - Rôle et positionnement de la Confédération Interêts civils et militaires / Météorologie

- Intérférences sur les radars : nécessité d'analyser les projets au cas par cas.
- Problématique des infrastructures militaires couvertes par le secret de défense national.

Catégorie	Contenu
	-
	Périmètres des aérodromes civils et militaires, surfaces de limitation d'obstacles des aérodromes militaires, périmètres des places d'armes et de tir, ZT de 5 km autour des radars des précipitations et des profileurs de vent de MeteoSuisse
	Surfaces de limitation d'obstacles des aérodromes civils, ZT variables autour des systèmes civils de CNS de Skyguide, ZT de 5-20 km autour des radars des précipitations et des profileurs de vent de MeteoSuisse
	ZT de 1 km autour des stations de mesure au sol (SwissMetNet) de MeteoSuisse



5 - Processus de planification territoriale

L'élaboration de projets tenant compte des intérêts fédéraux

- Souvent les **conflits** n'apparaissent qu'à un **stade très avancé** de la planification.
- Le processus de planification risque d'être bloqué **de plus en plus fréquemment**.

→ **Perte d'efficacité et de ressources**



5 - Processus de planification territoriale

Nouveau processus : «évaluation technique de l'avant-projet»

Souvent, pour comprendre si les intérêts de la Confédération sont touchés, il faut mener des examens approfondis.

- Il semble judicieux d'examiner, **dès la présentation de l'avant-projet**, la faisabilité des plans d'installations éoliennes.
- Afin d'augmenter la sécurité de la planification pour les autorités planificatrices et les porteurs de projet, la Confédération va à l'avenir fournir une **évaluation technique des avant-projets**.



5 - Processus de planification territoriale

Nouveau « Guichet unique » au niveau de la Confédération

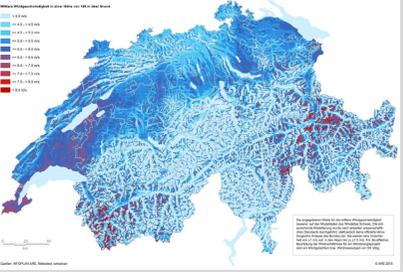
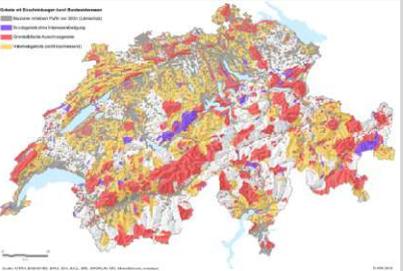
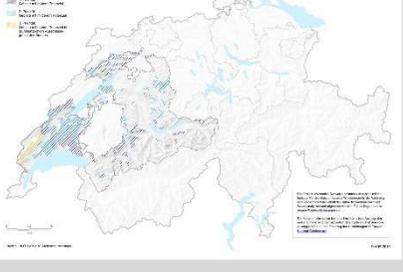
Le Guichet unique (GU) est un interlocuteur pour cantons et les porteurs de projet d'installations éoliennes dont les buts sont:

- d'améliorer au niveau fédéral la vue d'ensemble sur les planifications d'installations éoliennes en cours.
- de créer une base permettant d'analyser de façon systématique les conflits qui apparaissent entre l'exploitation de l'énergie éolienne et d'autres intérêts fédéraux.

→ Les demandes auprès du GU doivent être déposées en accord avec l'autorité compétente en matière de planification.

6 - Représentations cartographiques de la Conception

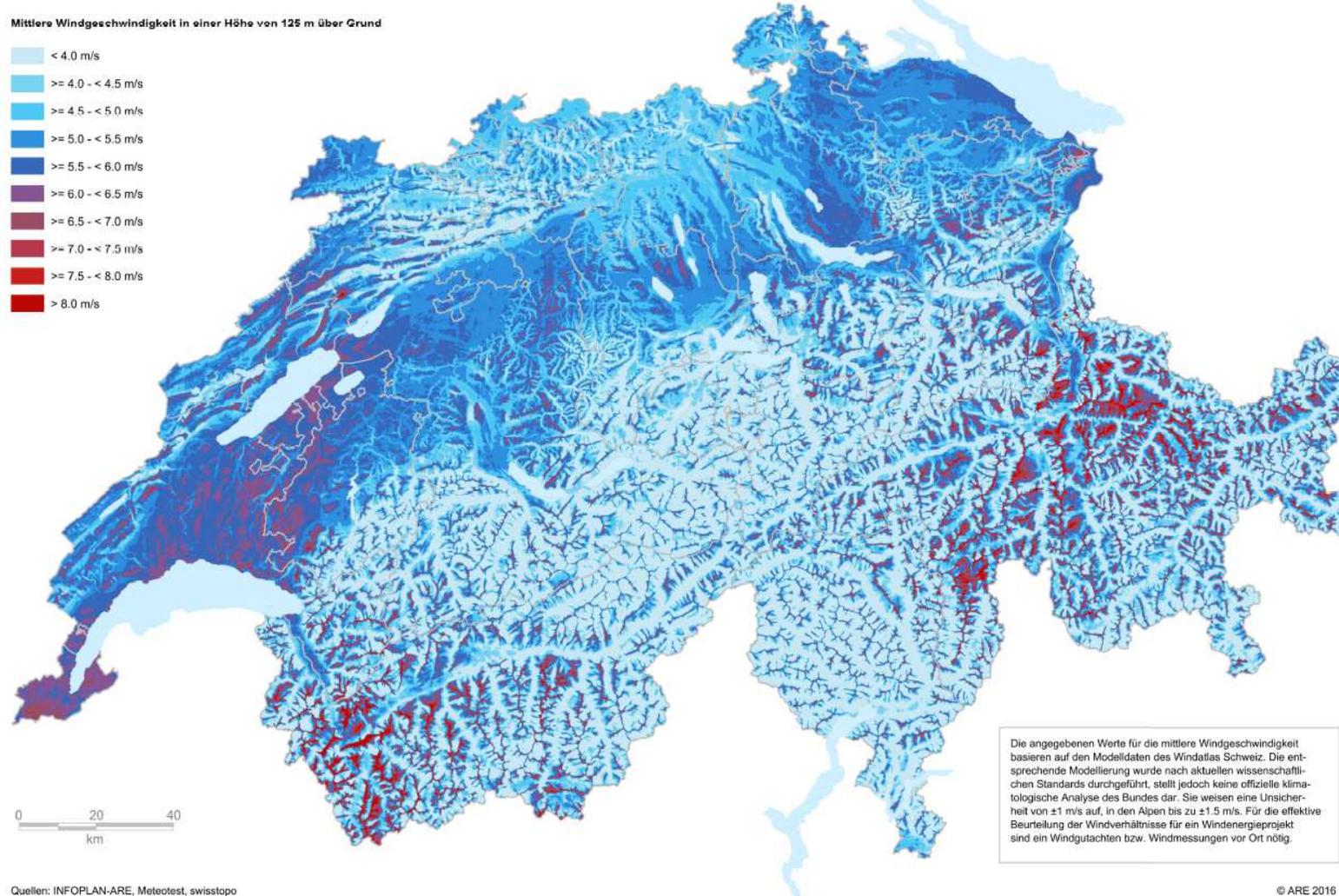
Dans le cadre de la Conception énergie éolienne ont été produites 3 cartes:

A-1	Vitesse moyenne du vent	
A-2	Carte de synthèse : intérêts de la Confédération pour la planification d'installations éoliennes	
A-3	Carte de synthèse : secteurs ayant un potentiel important dans le cadre de la planification d'installations éoliennes	



6 - Représentations cartographiques de la Conception

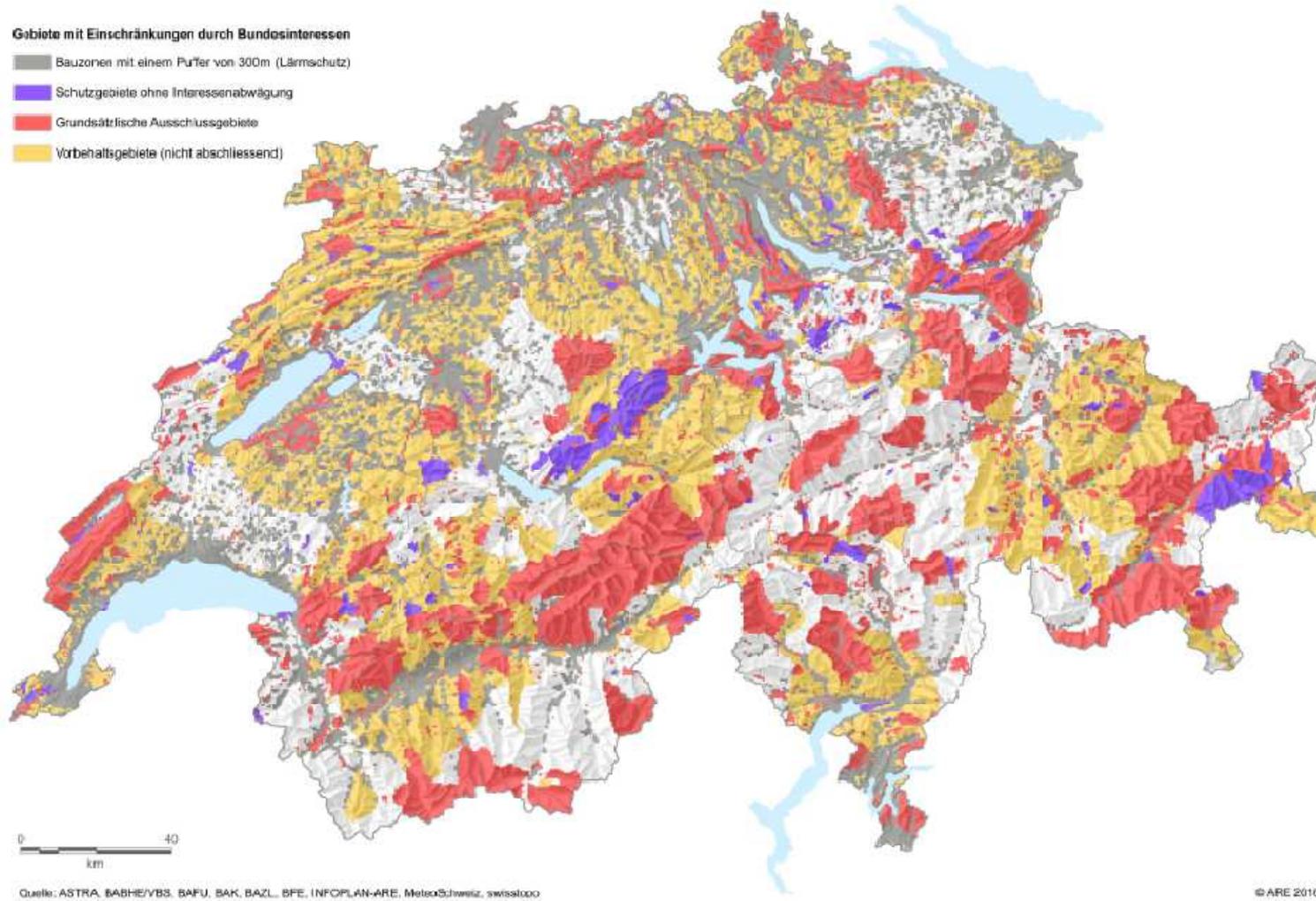
Carte A-1 Vitesse moyenne du vent





6 - Représentations cartographiques de la Conception

Carte A-2 Carte de synthèse : intérêts de la Confédération

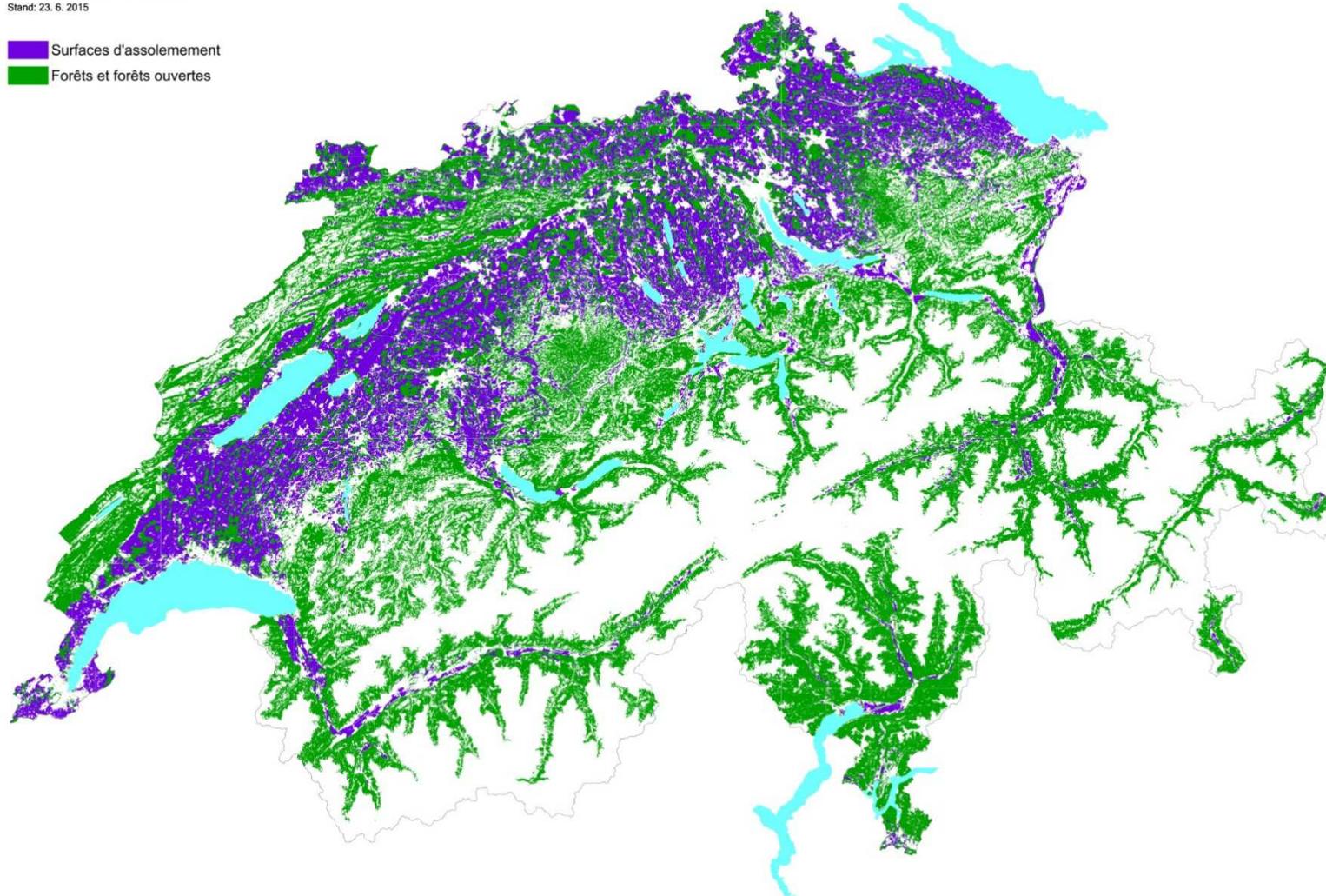




6 - Représentations cartographiques de la Conception Produit intermédiaire: exceptions SDA et forêt

Stand: 23. 6. 2015

Surfaces d'assolement
Forêts et forêts ouvertes



Conception énergie éolienne | FORUM ARPEA

Lausanne, vendredi 7 octobre 2016, Aquatis Hôtel – ARE/CAM

 6 - Représentations cartographiques de la Conception
Produit intermédiaire: processus de standardisation des données



6 - Représentations cartographiques de la Conception GIS-Tool pour la Carte A-2

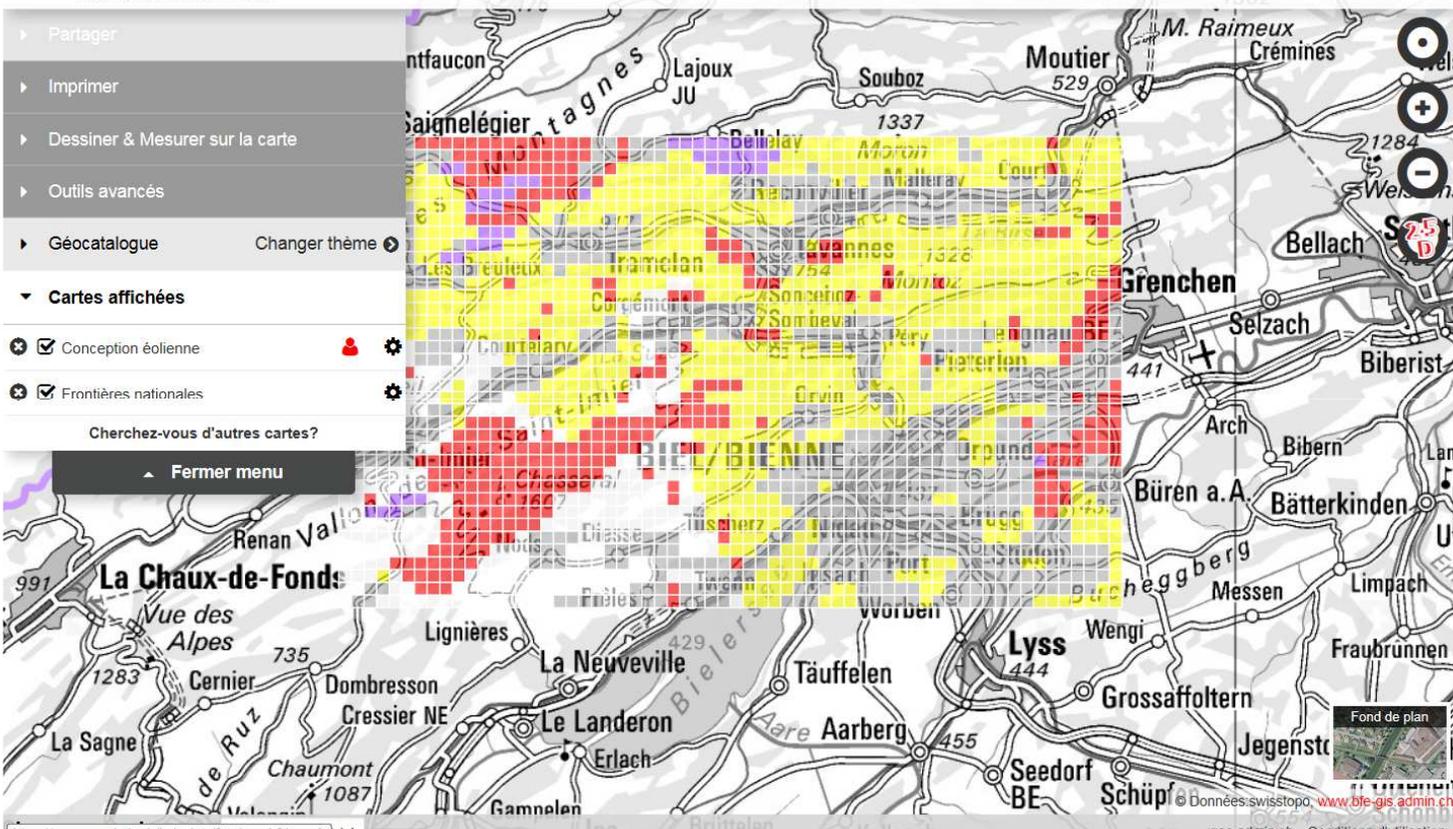


Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
En collaboration avec les cantons

Rechercher un lieu ou ajouter une carte :

Annoncer un problème Aide Version mobile FR DE IT RM EN

- Partager
- Imprimer
- Dessiner & Mesurer sur la carte
- Outils avancés
- Géocatalogue Changer thème
- Cartes affichées
 - Conception éolienne
 - Frontières nationales
- Cherchez-vous d'autres cartes?
- Fermer menu



DE FR 

Projet Conception énergie éolienne

Carte de synthèse : intérêts de la Confédération pour la planification d'installations éoliennes

La carte ci-contre présente une synthèse généralisée des différents intérêts de la Confédération pouvant être représentés spatialement et devant être pris en compte lors de la planification d'installations éoliennes. La carte ne représente pas de façon exhaustive les différentes restrictions fédérales, notamment dans les domaines de l'aviation civile, des infrastructures militaires, des faisceaux hertziens, de la protection de la nature et des espèces ainsi que des divers plans sectoriels de la Confédération. Cette carte se base sur les affirmations du chapitre 2.2 de la Conception énergie éolienne et ne tient pas compte des intérêts et des zones de protection cantonales et communales.

Le contenu de la carte, tout comme les informations supplémentaires s'affichant lors d'un clic sur une cellule, n'ont pas de force obligatoire. [La consultation et l'information de la population sur la Conception énergie éolienne se déroule jusqu'au 29.01.2016.](#)

Informations supplémentaires: [Carte interactive des installations éoliennes existantes](#)

Zones avec restrictions en raison de présence d'intérêts de la Confédération

- Zones de protection sans pesée des intérêts
- Zones en principe à exclure
- Zones sous réserve de coordination (non exhaustif)

http://www.bfe-gis.admin.ch/storymaps/EE_Windkonzept/

6 - Représentations cartographiques de la Conception GIS-Tool pour la Carte A-2

Rechercher un lieu ou ajouter une carte :

Partager
Imprimer
Dessiner & Mesurer sur la carte
Outils avancés
Géocatalogue
Cartes affichées
 Conception éolienne
 Frontières nationales

Information objet
Conception éolienne
 La liste des couches qui apparaît lors de l'interrogation de la carte ne référence pas forcément la totalité des intérêts fédéraux. Par conséquent, une liste vide n'exclut pas un év. besoin de coordination avec des intérêts fédéraux.
Zones de protection sans pondération des intérêts (violet)
 Site marécageux (60-80%)
Zones en principe à exclure (rouge)
 Batraciens (5-20%)
Zones sous réserve de coordination (non exhaustif) (jaune)
 Radar des précipitations ZT5-20km (80-100%), Profil de vent ZT5-20km (80-100%)
Autres restrictions (gris/blanc)
 Forêt (80-100%), Zone à bâtir ZT300-500m (40-60%), Zone à bâtir ZT300m (5-20%), IVS (0-5%)
 Description détaillée: [Lien vers la description détaillée des données](#)
 1.99 km

Projet Conception énergie éolienne

DE FR

Carte de synthèse : intérêts de la Confédération pour la planification d'installations éoliennes

La carte ci-contre présente une synthèse généralisée des différents intérêts de la Confédération pouvant être représentés spatialement et devant être pris en compte lors de la planification d'installations éoliennes. La carte ne représente pas de façon exhaustive les différentes restrictions fédérales, notamment dans les domaines de l'aviation civile, des infrastructures militaires, des faisceaux hertziens, de la protection de la nature et des espèces ainsi que des divers plans sectoriels de la Confédération. Cette carte se base sur les affirmations du chapitre 2.2 de la Conception énergie éolienne et ne tient pas compte des intérêts et des zones de protection cantonales et communales.

Le contenu de la carte, tout comme les informations supplémentaires s'affichant lors d'un clic sur une cellule, n'ont pas de force obligatoire. [La consultation et l'information de la population sur la Conception énergie éolienne se déroule jusqu'au 29.01.2016.](#)

Informations supplémentaires: [Carte interactive des installations éoliennes existantes](#)

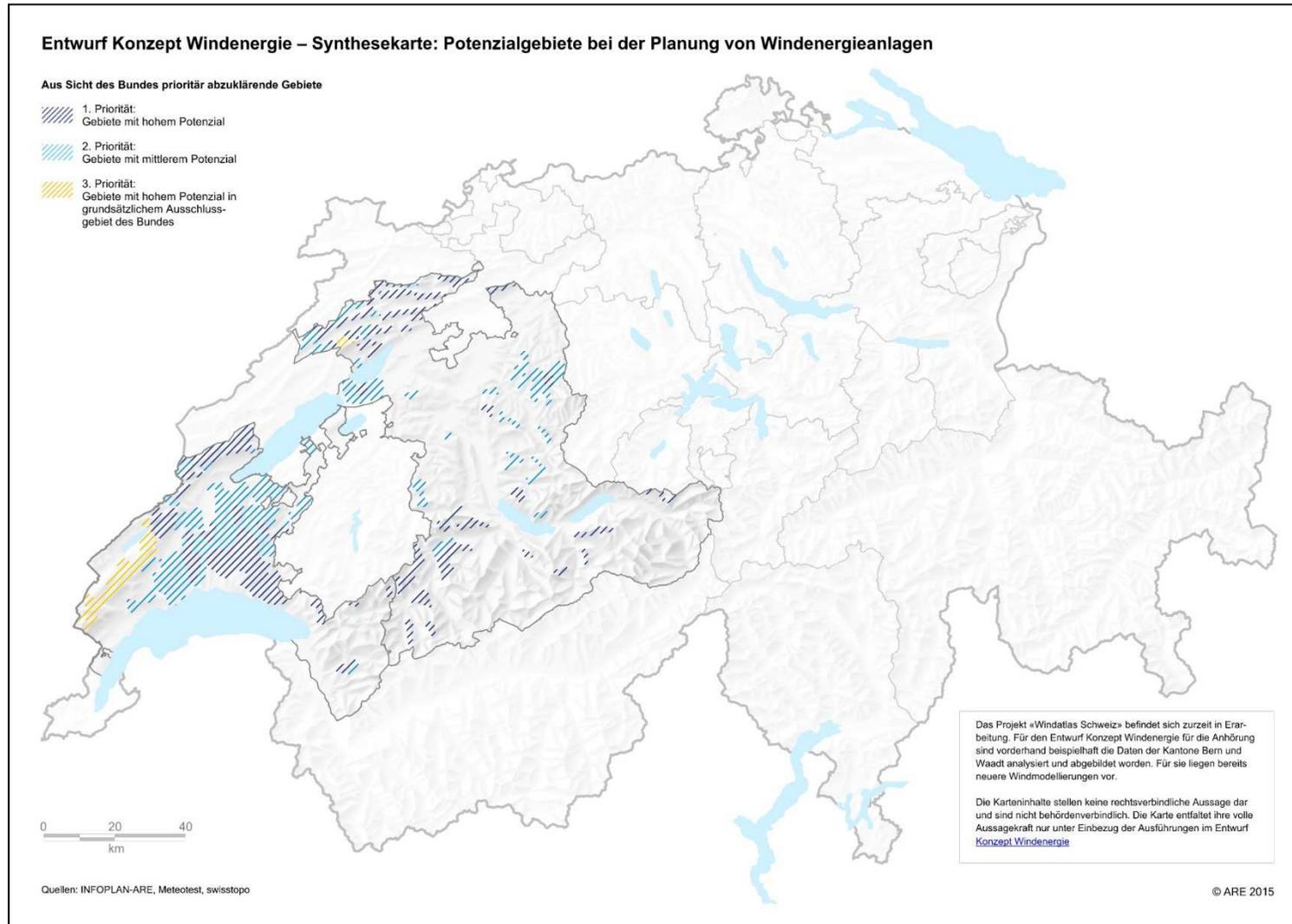
Zones avec restrictions en raison de présence d'intérêts de la Confédération

- Zones de protection sans pesée des intérêts
- Zones en principe à exclure
- Zones sous réserve de coordination (non exhaustif)



6 - Représentations cartographiques de la Conception

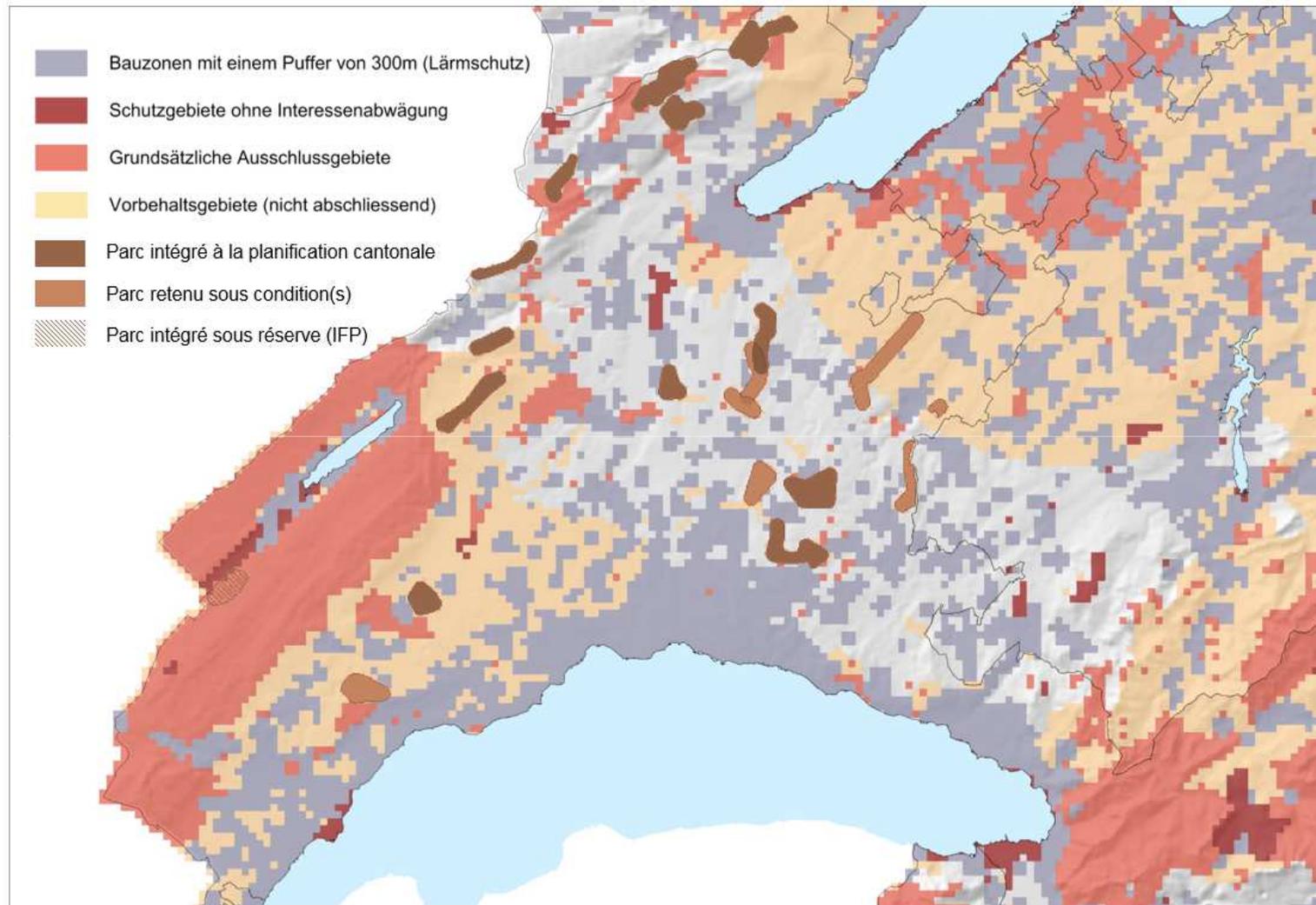
Carte A-3 Carte de synthèse : secteurs ayant un potentiel important





5 - Représentations cartographiques de la Conception

Possible utilisation des cartes par les autorités et les porteurs de projet





5 - Représentations cartographiques de la Conception

Possible utilisation des cartes par les autorités et les porteurs de projet

-  Bauzonen mit einem Puffer von 300m (Lärmschutz)
-  Schutzgebiete ohne Interessenabwägung
-  Grundsätzliche Ausschlussgebiete
-  Vorbehaltsgebiete (nicht abschliessend)
-  Parc intégré à la planification cantonale
-  Parc retenu sous condition(s)
-  Parc intégré sous réserve (IFP)

